

**ECOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSEES (ENPC)  
MASTERE D'ACTION PUBLIQUE (MAP)**

**Dominique Schwartz**  
Directeur

**Vincent Spenlehauer**  
Directeur adjoint

**Paris, le 2 juin 2008**



**APPEL A PROPOSITIONS**  
**pour les Groupes d'analyse d'action publique (GAAP)**  
**Année scolaire 2008-2009**

**Pour présenter votre proposition, veuillez compléter le formulaire de réponse joint en fin de texte et le retourner, complété et signé par un responsable, par voie postale avant le vendredi 11 juillet 2008 à 18h à Vincent Spenlehauer, directeur adjoint du MAP, Mastère d'action publique, Ecole nationale des ponts et chaussées, 28 rue des Saints-Pères, 75343 Paris cedex 07 et le transmettre aussi par courrier électronique à [vincent.spenlehauer@enpc.fr](mailto:vincent.spenlehauer@enpc.fr) (01 44 58 24 44)**

**Sommaire du présent envoi**

- Texte de l'appel à propositions MAP pour les GAAP 2008-2009
- Présentation synthétique du mastère d'action publique de l'ENPC
- Liste des sujets de GAAP des 4 années antérieures
- Formulaire de réponse à l'appel à propositions

**Ecole Nationale des Ponts et Chaussées (ENPC)  
Mastère d'action publique (MAP)**

**Dominique Schwartz  
Directeur**

**Vincent Spenlehauer  
Directeur adjoint**

**Année scolaire 2008-2009  
Mastère d'action publique (MAP)  
Groupes d'analyse d'action publique (GAAP)**

**APPEL A PROPOSITIONS DE SUJETS D'ENSEIGNEMENT GAAP**

**Objet du présent appel à propositions**

Le présent appel à propositions s'adresse aux organismes publics ou aux organismes délégataires de services publics susceptibles de proposer un sujet auquel pourraient être consacrés les travaux d'un *groupe d'analyse d'action publique (GAAP)*, constitué d'élèves du *Mastère d'action publique (MAP)* de l'*Ecole nationale des ponts et chaussées (ENPC)*.

**Qu'est-ce que le mastère d'action publique (MAP) ?**

Le MAP, créé en 2004 par l'ENPC, est un mastère spécialisé accrédité par la Conférence des grandes écoles qui s'adresse aux jeunes ingénieurs du corps des ponts et chaussées ainsi qu'à des ingénieurs de métiers comparables (ex : ingénieurs de la Ville de Paris). Une présentation synthétique est annexée au présent appel à propositions. De plus amples précisions sont disponibles sur demande.

**Qu'est-ce qu'un GAAP en bref ?**

Conscient de la nécessité de développer une expertise vivante sur les voies et moyens d'une action publique en prise sur les enjeux contemporains, le MAP a fait des groupes d'analyse d'action publique (GAAP) l'un des points forts de sa pédagogie.

Un GAAP est un groupe de travail collectif en « atelier » qui réunit 4 à 6 élèves du MAP chargés d'étudier et d'analyser (au sens de l'analyse des politiques publiques), un cas précis d'action publique. Les élèves doivent s'attacher à l'appréhender dans sa complexité et sa globalité, à en comprendre les différents aspects et à rendre compte des interactions multiples entre les acteurs. L'approche pédagogique doit comporter une investigation « sur le terrain ».

Les élèves bénéficient d'un double encadrement, par l'organisme ayant proposé le sujet d'une part et par un responsable académique assurant la validité méthodologique et la qualité scientifique de leur travail d'autre part.

Dans l'emploi du temps du MAP, les GAAP disposent d'un créneau de 10 mardis après-midi de septembre à janvier et de temps pendant une semaine de janvier.

A l'issue de cette période, les élèves présentent un rapport d'étude devant un jury.

Une participation forfaitaire aux frais pédagogiques des élèves, d'un montant de 2000 € par GAAP est demandée aux organismes dont le sujet a été retenu.

Proposer un sujet de GAAP, c'est faire examiner une problématique, un sujet, un programme ou un projet précis d'action publique qui représente un enjeu d'importance pour l'organisme intéressé et qui contribue à préparer à leurs responsabilités futures un groupe d'élèves à fort potentiel.

### **Quel est le champ des thèmes éligibles ?**

L'action publique s'entend sur un large spectre allant de la formulation des politiques publiques à leur mise en œuvre ou leur évaluation par des opérateurs publics ou privés le cas échéant, en passant par leur régulation par des autorités spécifiques. Les GAAP sont susceptibles de s'intéresser a priori à toute action publique, dans les domaines des métiers des ingénieurs du corps des ponts et chaussées ou ceux d'ingénieurs aux profils comparables opérant dans les secteurs des transports et de leur sécurité, de l'environnement et du développement durable, de l'équipement, de l'habitat, de l'urbanisme, de la politique de la ville, de la mer, de l'écologie, de la météorologie, des systèmes d'information géographique, de l'aménagement du territoire, de l'expertise économique, du financement de projets y compris des contrats de partenariat (PPP par exemple), etc. L'échelle géographique de l'action publique considérée peut être locale (au niveau d'une commune, d'une agglomération, d'un département, d'une région), nationale, communautaire voire internationale.

Les GAAP doivent mobiliser l'attention des élèves sur les grandes problématiques transversales contemporaines comme, par exemple, la décision publique en contexte incertain et controversé, l'environnement et le développement durable, la prévention et la gestion des risques, la sécurité dans les transports, la dynamique des territoires, la modernisation de l'administration et des services publics, la conduite du changement, la gestion et l'évaluation des politiques publiques en général, l'émergence de niveaux supranationaux de gouvernement et la nécessaire ouverture à l'international. Les cas à étudier peuvent être rétrospectifs, d'actualité ou prospectifs.

### **Comment les thèmes seront-ils retenus ?**

Pour l'année scolaire 2008-2009, le nombre de GAAP sera au plus de 10, ce qui exclut a priori qu'un organisme puisse se voir attribuer plus d'un sujet de GAAP. Ils seront sélectionnés à partir des propositions recueillies à la suite du présent appel à propositions par un comité mis en place par l'ENPC, qui sera réunira début juillet 2008. Les critères de sélection seront les suivants : appartenance du thème au champ d'analyse de l'action publique ; disponibilité ou accessibilité des données et documents nécessaires ; faisabilité dans le temps imparti ; dispositif de suivi proposé ; intérêt, importance et actualité des enjeux abordés et du terrain proposé ; richesse potentielle du sujet sur le plan pédagogique.

### **Quel est l'agenda d'un GAAP ?**

Les GAAP 2008-2009 se dérouleront du **30 septembre 2008 au 16 janvier 2009**, période pendant laquelle les élèves disposeront de 10 mardis après-midi entièrement consacrés à ces travaux et d'une partie de la semaine du 12 janvier (dite semaine de bouclage des GAAP). Cela n'exclut pas, dans la limite de leurs autres obligations pédagogiques au MAP, que les élèves y consacrent de fait plus de temps.

### **Quel encadrement pour le travail des élèves en groupe de GAAP ?**

Outre la coordination de l'ensemble des GAAP par un membre permanent de l'équipe pédagogique du MAP, chaque GAAP bénéficie d'un double encadrement, (1) professionnel et (2) méthodologique et scientifique :

**(1) Encadrement professionnel** : si votre proposition constitue le sujet d'un GAAP, un suivi sera organisé d'un commun accord entre le MAP et avec vous-même ou le correspondant professionnel que vous mandaterez. Nous compterons sur vous pour nous aider à préparer avant le démarrage du GAAP le dossier initial, en nous

fournissant les éléments en votre possession et en nous aidant à identifier les éléments complémentaires à recueillir. Nous compterons aussi sur votre aide pour « ouvrir » le terrain choisi pour l'étude aux diverses investigations des élèves et informer les acteurs locaux de leur venue. Pendant le déroulement du GAAP, le suivi pourra être modulé selon vos attentes : il pourra aller de quelques réunions d'étape avec les élèves à un possible hébergement régulier de l'équipe du GAAP dans vos locaux lors des demi-journées prévues à cet effet.

**(2) Encadrement méthodologique et scientifique :** un suivi pédagogique, indépendant et permanent de chaque GAAP est confié à un responsable académique choisi par le MAP au regard du thème du GAAP au sein des équipes enseignantes de l'ENPC ou dans des organismes d'enseignement universitaire ou de recherche spécialisés. Ce responsable académique contribuera à la préparation du dossier initial et du parcours analytique des étudiants, coordonnera leur programme de travail - y compris les investigations de terrain (visites, entretiens, enquêtes), les conseillera dans leurs démarches méthodologiques, conceptuelles ou empiriques ainsi que dans la constitution de leur bibliographie, animera les « ateliers » et les appuiera dans l'interprétation finale à donner au cas traité et l'écriture de leur rapport (l'analyse proprement dite).

### **Comment le GAAP est-il validé ?**

A l'issue du GAAP, les élèves remettront leur rapport et présenteront leurs travaux devant un jury composé de quatre membres : vous-même ou le correspondant professionnel que vous aurez mandaté, le responsable pédagogique, le directeur du MAP ou son représentant et une personnalité qualifiée extérieure. Ces présentations sont programmées les **26 et 27 janvier 2009** à l'ENPC, sans préjudice d'autres présentations ou restitutions par les élèves au sein de l'organisme d'accueil. La validation du travail de GAAP est collective, ce qui implique une note identique pour tous les élèves du groupe. La note accordée par le jury peut être ajustée par le directeur du MAP dans un souci d'harmonisation entre les différents groupes de GAAP. L'enseignement « GAAP », dont la validation est obligatoire avec une note minimale de 12/20, est affecté d'un poids de **6,5 ECTS** (*European Credit Transfer System*) au MAP.

### **Rapport final, confidentialité et communicabilité**

Vous serez bien entendu destinataire du rapport final. Les élèves qui, à travers ce travail sont invités à développer leur sens critique et leur autonomie de vue, sont cependant tenus à une stricte obligation de réserve et leur rapport peut, à la demande des organismes ayant permis un accès privilégié au terrain de l'étude ou à des données administratives internes, être placé sous embargo, voire être classé confidentiel, pour une durée limitée ou à titre permanent.

Le MAP invite les organismes proposant des sujets de GAAP :

- A mettre en temps voulu à disposition des élèves constituant le GAAP les ressources suffisantes à l'exercice de leur travail, en hommes, en temps et en disponibilité, en locaux, en données internes et externes, en mobilisation de réseaux etc.
- A accepter l'indépendance de vue des élèves dans leur travail d'analyse et son rendu sous forme d'un rapport de GAAP, rapport dont la confidentialité sera dans tous les cas assurée par le MAP, sur demande de l'organisme.
- A ne pas oublier que les élèves du MAP travaillent sous de fortes contraintes, notamment temporelles, car ils sont impliqués dans d'autres activités pédagogiques obligatoires.

- A préparer suffisamment à l'avance, c'est-à-dire dès la fin du mois d'août 2008, leur travail d'encadrement afin d'être en mesure de lancer les travaux du GAAP dès le 30 septembre 2008.
- A se concerter et à travailler avec le responsable académique du GAAP qui est garant de l'orientation méthodologique et de la qualité scientifique du travail du groupe et co-responsable du rendu final des élèves.
- A inscrire à leur budget 2009 leur participation aux frais pédagogique des GAAP (à hauteur de 2000,00 € TTC par sujet retenu). Cette somme sera en effet facturée par l'ENPC en février 2009

**Si vous êtes intéressé(e) comment présenter votre proposition ?**

**Pour présenter vos propositions, veuillez compléter le formulaire ci-joint (précédemment envoyé par courriel) et le retourner avant le vendredi 11 juillet à 18h à l'adresse suivante :**

**Vincent Spenlehauer - MAP  
Ecole nationale des ponts et chaussées  
Mastère d'action publique (MAP)  
28 rue des Saints-Pères  
75343 Paris cedex 07**

**Vous pouvez aussi répondre ou obtenir des informations complémentaires par courrier électronique à l'adresse suivante :**

**[vincent.spenlehauer@enpc.fr](mailto:vincent.spenlehauer@enpc.fr)**

**ou par téléphone au : 01 44 58 24 44**

**NB. Le MAP, qui avait été créé et avait fonctionné quatre ans dans les locaux historiques de l'Ecole à Paris, au 28 rue des Saints-Pères, déménage dans la semaine du 21 juillet 2008, pour rejoindre la « nouvelle » Ecole à la Cité Descartes de Champs-sur-Marne. C'est pourquoi, à compter de fin juillet 2008, la nouvelle adresse du MAP sera :**

**Ecole nationale des ponts et chaussées  
Mastère d'action publique (MAP)  
6 et 8, avenue Blaise Pascal,  
77455 Marne-la-Vallée cedex 2**



## **PRESENTATION SYNTHETIQUE DU MASTERE D'ACTION PUBLIQUE (MAP) DE L'ENPC**

### **A qui s'adresse le MAP ?**

Le mastère d'action publique de l'ENPC a été créé en 2004 en tant que principale formation post-diplôme des ingénieurs du corps des ponts et chaussées issus du recrutement externe (École polytechnique et Écoles normales supérieures notamment) et du recrutement par voie de concours professionnels (ingénieurs des travaux publics de l'État notamment), ainsi que des ingénieurs appelés à exercer dans des secteurs d'activité comparables — ingénieurs d'autres ministères (ex : militaires), ou de la fonction publique territoriale (ex : ingénieurs de la ville de Paris), ou d'établissements publics et d'entreprises délégataires de services publics (ex : SNCF). La diversité du public du MAP constitue une richesse profitant à tous.

### **Qu'apprend-on au MAP ?**

A ce public d'ingénieurs possédant déjà une solide culture scientifique et technique, le MAP fournit, d'une part, l'éclairage des sciences sociales (économie, science politique, droit, sociologie, démographie...) dont l'action publique a besoin et d'autre part, les méthodes et outils nécessaires pour assumer des responsabilités d'encadrement et de gestion du changement. Le MAP prépare ses élèves à l'exercice des métiers de concepteur, de régulateur et d'opérateur dans les domaines des transports, de l'habitat, de l'ingénierie urbaine, de l'aménagement du territoire, de l'information géographique, de l'environnement, de la météorologie, de l'expertise socio-économique. Formation « professionnalisante », le MAP adopte une pédagogie fondée sur l'alternance entre l'enseignement académique, théorique et pratique, et la mission de terrain impliquant les élèves dans les réalités de l'action publique.

### **Concrètement, comment se déroule le MAP ?**

Le MAP 2008/2009 commence à Champs-sur-Marne le lundi 1er septembre par une « semaine d'accueil » essentiellement dédiée à l'information et l'orientation des élèves et à des cours de remise à niveau en économie et sociologie.

Suivent trois « semaines d'ouverture » (semaines 37, 38 et 39) ayant lieu 28 rue des Saints-Pères à Paris. Chacune de ces semaines prend la forme d'un cycle de conférences consacrées à des enjeux cruciaux d'action publique : les modèles d'action publique, problématiques européennes, les enjeux du développement. La quatrième et dernière semaine d'ouverture intitulée « décision publique en avenir incertain et controversé » interviendra la semaine 46 (9-15 nov. 2008) en principe toujours rue des Saints-Pères à Paris.

Les « modules de cours » débutent semaine 40, se terminent à la fin de l'année civile et sont dispensés à Champs-sur-Marne. Tous les cours comportent dix séances, certains font 20

heures au total, d'autres 30. Chaque étudiant doit choisir trois cours de 20 heures et quatre de 30 heures parmi treize modules offerts. Les intitulés des cours sont les suivants : économie publique, analyse politique des politiques publiques, économie industrielle des services en réseau, performances des administrations publiques, sociologie des systèmes d'action et de décision, prévention et gestion des risques, affaires publiques européennes, droit de l'action publique, droit des sols et de l'urbanisme, sociologie de l'action collective, macroéconomie et politique économique, dynamique des populations, dynamiques des territoires.

Le travail des « Groupes d'analyse d'action publique » (GAAP) commence également semaine 40 mais prend fin la dernière semaine de janvier 2009 (semaine 5) avec les soutenances des rapports de GAAP. Un GAAP est une équipe constituée de cinq élèves qui consacre au moins six heures hebdomadaires pendant douze semaines à conduire une analyse et une enquête au sujet d'une action publique particulière à la demande d'un commanditaire public réel (ex : Voie Navigables de France, EPA de la Défense, etc.) et sous la direction d'un responsable académique.

Début février 2009 s'ouvre la période B de formation en alternance du MAP. Durant cette période, chaque élève accomplit une mission d'expertise en France ou à l'étranger pour le compte d'un organisme public français ou international (dont la France est membre). C'est sur la base de cette mission que l'élève rédige, sous la direction d'un encadrant académique, sa thèse professionnelle qu'il soutiendra devant jury à la fin du mois de juin 2009. A trois reprises, l'élève du MAP reviendra à Champs-sur-Marne pour participer à cinq séminaires de quatre demi-journées concentrées sur la même semaine. A priori, une dizaine de séminaires seront proposés, leurs thématiques étant les suivantes : économie et politique des transports, finances publiques locales, méthodes quantitatives d'évaluation, GRH, économie politique de l'aménagement, de l'urbanisme et du foncier, théorie des jeux et décision, négociation, prévention et pilotage des situations de crises, aide publique au développement, pilotage de projets de concertation.

L'enseignement académique de la période A et les séminaires de la période B se déroulent à l'**Ecole nationale des ponts et chaussées**,  
**6 et 8, avenue Blaise Pascal**,  
**77455 Marne-la-Vallée cedex 2**

## **Préparation de l'après-MAP**

Au cours de la période A, sont organisées des réunions présentant les métiers d'IPC aujourd'hui. La direction du personnel du MEEDDAT organise aussi au MAP des « amphis postes ». Pendant la période B, le MAP prend en charge une partie des frais de déplacement de ses étudiants IPC pour la prospection de postes.

Pour en savoir davantage (en attendant une plaquette détaillée en juillet)

Dominique Schwartz (Dir. MAP) 01 44 58 27 60 dominique.schwartz@enpc.fr  
Vincent Spenlehauer (Dir. Adj.) 01 44 58 24 44 vincent.spenlehauer@enpc.fr



## Mastère d'action Publique

### LISTE DES SUJETS DE GAAP DES ANNEES ANTERIEURES

#### Les cas étudiés par la promotion 2006-2007 ont porté sur :

- Les transports collectifs à Marne la Vallée : quel impact de l'exonération du versement transport ?
- PPP (partenariat public privé) : formulation d'une procédure de négociation formalisée.
- La mise en œuvre de la maîtrise de l'énergie dans les économies en développement : formulation, mise en œuvre, effets.
- Urbanisme, transports, logement et attractivité économique : appui à la formulation du point de vue de l'État sur le SDRIF.
- Au-delà du levier « radars » : comment le MEDAD peut-il renouveler son leadership ?
- Problématique qualitative et quantitative de la sortie du parc national de certains bâtiments : destruction, changement d'affectation, transformation.
- Le projet européen de voie navigable Seine-Escaut.
- Gestion des crises au MEDAD : enjeux, organisation, moyens
- La Défense dans ses territoires depuis 50 ans, analyse évaluative.
- La fonction permanente de contrôle à la MILOS

#### Les cas étudiés par la promotion 2006-2007 ont porté sur :

- Développement durable : économies d'énergie dans les bâtiments tertiaires en France
- Fiscalité : impact de la fiscalité immobilière sur le fonctionnement du marché du logement en France
- Gestion des ressources humaines : gestion des ressources humaines dans le nouveau cadre de la LOLF
- Transport aérien, le phénomène *low-cost* : positionnement et stratégie des acteurs locaux et nationaux
- Transport aérien, l'avenir de Roissy Charles de Gaulle : développement ou troisième aéroport ?
- Plates-formes logistiques : acteurs, fonctions, échelles
- Management public, démarche qualité publique : la cas de l'Institut géographique national
- Débat public, économie et communication : l'argument économique dans le débat public
- Débat public : le cas des déchets nucléaires à longue vie
- Politique de la Ville, opérations de renouvellement urbain : guide méthodologique à l'usage des acteurs
- Politique de la Ville : le logement social dans les opérations de renouvellement urbain



**Les cas étudiés par la promotion 2005-2006 ont porté sur :**

- Evolution des prix de l'énergie au cours des prochaines décennies
- Régulation du droit des sols
- Assurance construction
- Rôle et moyens d'un ministère technique pour valoriser les savoirs faire techniques à l'exportation
- Rénovation urbaine en Ile-de-France
- Impact de l'arrivée du RER Ecole à la Défense
- Géoportail
- Quelle desserte pour la ZAC Paris Rive gauche ?
- Utilisation de l'imagerie satellitaire pour la cartographie à grande échelle
- Les organes de contrôle des opérations du logement social en Europe
- Écoconduite
- L'urbanisme commercial au service de l'objectif du développement durable

**Les cas étudiés par la promotion 2004-2005 ont porté sur :**

- Le facteur 4 de réduction des émissions à effet de serre dans les logements
- Politique de stationnement et politique de mobilité urbaine
- Amélioration de la desserte d'un quartier excentré
- Impact des infrastructures de transport sur le développement du territoire
- Analyse comparative des méthodes d'évaluation des projets d'infrastructures en Europe
- Analyse comparative des effets dans deux zones franches urbaines
- Méthodes de mise en œuvre des nouveaux contrats de partenariat
- Place des investissements dans le coût des transports publics parisiens
- Analyse du positionnement des services techniques départementaux et régionaux de l'État



**Année scolaire 2008-2009  
Mastère d'action publique (MAP)  
Groupes d'analyse d'action publique (GAAP)**

**FORMULAIRE DE REPONSE A L'APPEL A PROPOSITIONS**

A retourner par voie postale avant le **vendredi 11 juillet à 18h** à l'adresse suivante :

**Vincent Spenlehauer, directeur adjoint du MAP  
Ecole nationale des ponts et chaussées  
Mastère d'action publique (MAP)  
28 rue des Saints-Pères  
75343 Paris cedex 07  
et**

**par courrier électronique à l'adresse suivante :**

**[vincent.spenlehauer@enpc.fr](mailto:vincent.spenlehauer@enpc.fr)**

**Tél. 01 44 58 24 44**

Je soussigné, (Prénom, Nom) :.....  
agissant en qualité de (fonction).....  
au sein de (Organisme).....  
Adresse postale :.....  
.....  
Adresse électronique :.....  
Téléphone :.....

en réponse à l'appel à propositions ENPC-MAP pour les GAAP 2008-2009 en date du 1<sup>er</sup> juin 2008, propose au directeur du mastère d'action publique de l'ENPC la mise en place d'un Groupe d'analyse d'action publique ou GAAP au cours de l'année scolaire 2008-2009 dans les conditions définies ci-après :

**1. Sujet et problématique du GAAP**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

.....  
.....  
.....

(Le cas échéant joindre une description plus détaillée en annexe)

**2. Terrain d'enquête pour le GAAP (site, opération ou projet public particulier ; doit impérativement être localisé en Région parisienne et accessible en aller-retour sur une demi-journée)**

.....  
.....  
.....  
.....

**3. Correspondant professionnel GAAP au sein votre l'organisme**

Le correspondant professionnel GAAP au sein de l'organisme, qui assure l'encadrement des élèves du groupe de GAAP ainsi que les relations avec son responsable académique et la direction du MAP, sera :

Prénom :.....Nom :.....  
Fonction : .....  
Disponibilité : .....  
Contacts (téléphone, mail) .....

**4. Contribution de l'organisme au déroulement du GAAP**

5.1 Documents ou données mis à disposition des élèves du GAAP ou pouvant être consultés sur place ou versés au dossier qui sera donné en septembre aux étudiants (le cas échéant, joindre une liste en annexe) :

.....  
.....  
.....

5.2 Le cas échéant, visites qui seront organisées à l'intention des élèves du GAAP :

.....  
.....  
.....

5.3 Le cas échéant, accueil des élèves du GAAP au sein de l'organisme :

Lieu :.....  
Locaux et leurs aménagements (poste de travail avec accès Internet et téléphone obligatoires) :.....

5.4. Budget de prise en charge éventuelle des déplacements des élèves du groupe de GAAP :

.....

5.5. Autres dispositions relatives à l'organisation et au suivi du GAAP :

.....  
.....  
.....

5.6. Dispositions particulières en matière de confidentialité (pourront être établies plus tard) :

.....  
.....

- Je m'engage à assurer, par moi-même ou par délégation, l'encadrement professionnel des élèves du MAP inscrits dans mon groupe de GAAP, à en respecter les objectifs pédagogiques et les contraintes d'emploi du temps et à me rendre disponible pour cet activité.
- Je reconnais avoir pris connaissance du texte de l'appel à propositions de sujets de GAAP 2008-2009 et accepte les conditions dans lesquelles se déroule l'enseignement GAAP destiné aux élèves du MAP à l'ENPC.
- J'accepte que l'Ecole nationale des ponts et chaussées facture à mon administration en février 2009 une somme de 2000,00 euros TTC correspondant à une participation forfaitaire aux frais pédagogiques des étudiants du MAP et je m'engage à inscrire et réserver cette somme au budget 2009 de mon organisme.

Fait à ....., le .....2008

.....  
.....

(Prénom, Nom, fonction du responsable,  
timbre de l'organisme)

Signature